



Annulation d'un compromis de vente

Par hay, le 14/04/2008 à 18:51

bonsoir

ai signé un compromis de vente immobilier dans une agence, je découvre que la maison est moins chere dans une autre agence.

puis je résilier le compromis de vente dans la premiere agence et signer un autre compromis de vente dans la deuxieme agence pour le meme bien.

merci